AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0390
FR0000053142-FS0102

7 février 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FAIVELEY TRANSPORT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 février 2017, la société par actions simplifiée à associé unique Wabtec France[1] (3, rue du 19 mars 1962, 92230 Gennevilliers) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 février 2017, les seuils de 50% des droits de vote et 2/3 du capital et des droits de vote de la société FAIVELEY TRANSPORT et détenir 11 541 397 actions FAIVELEY TRANSPORT représentant autant de droits de vote, soit 78,17% du capital et 76,26% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FAIVELEY TRANSPORT dans le cadre de l'offre publique qu'elle a initiée sur les titres FAIVELEY TRANSPORT[3], dont le règlement-livraison interviendra le 10 février 2017.

[1] Contrôlée indirectement à 100% par la société Westinghouse Air Brake Technologies Corporation (« Wabtec »), société immatriculée au Delaware, dont les titres sont admis à la négociation sur le New York Stock Exchange.
[2] Sur la base d'un capital composé de 14 763 758 actions représentant 15 134 414 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement générale.
[3] Cf. notamment D&I 217C0355 du 3 février 2017.